



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 15 décembre 2020]

Date de la convocation

9 décembre 2020

Date d'affichage

16 décembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 31

Procurations : 1

Votants : 32

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Alice GAUTREAU

Absents : Thomas DOMENECH

N° 200/ 2020

Secrétaire de séance : Eric PILUDU

OBJET DE DELIBERATION : Cession d'un terrain bâti sis Rue des Frères Delga

Madame le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'elle a reçu 2 offres d'achat d'un terrain bâti, appartenant au domaine privé communal, situé rue des Frères Delga, en fond du parking, parcelle cadastrée section BT n°211p (cf. plan cadastral et photos du bâti existant annexés) :

- le 27 juillet dernier, concernant le bâti (auvent) et un espace de dégagement pour une superficie de 100 m². La proposition d'achat, émise par un propriétaire riverain s'élève à 10 000,00 € (dix mille euros) pour réaliser des garages.
- le 4 septembre dernier, concernant le bâti (auvent) pour une superficie de 50 m². La proposition d'achat, émise par un propriétaire riverain s'élève à 10 000,00 € (dix mille euros) pour réaliser l'extension d'une habitation existante avec accès piétonnier uniquement.

Pour information, la valeur vénale de ce bien (concerne uniquement la partie bâtie) a été estimée par le service départemental des Domaines, par avis en date du 19 décembre 2019, à 3 500,00 € HT (trois mille cinq cents euros hors taxes).

Madame le Maire propose donc de :

- refuser l'offre d'achat du 27/07/2020 car la cession de l'espace de dégagement demandé est de nature à gêner l'utilisation du parking existant
- accepter l'offre d'achat du 04/09/2020 le projet d'extension avec accès piétonnier n'étant pas de nature à gêner l'utilisation du parking existant,
- fixer les modalités et conditions suivantes : vente de gré à gré (à l'amiable), pour un montant de 10 000,00 € (dix mille euros) net vendeur, acte authentique dressé par l'étude notariale au choix de l'acquéreur, frais et taxes relatifs à la vente à la charge de l'acquéreur, frais liés à la division de la parcelle BT211 à la charge par moitié de chacune des parties. La cession devra être formalisée par acte authentique dans un délai de 4 mois à compter de la présente délibération ; à défaut, le bien pourra être remis à la vente par la Commune.

2 annexes

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'aliénation du terrain bâti (auvent), appartenant au domaine privé communal, situé rue des Frères Delga, parcelle cadastrée section BT n°211p,

REFUSE l'offre d'achat de la parcelle cadastrée section BT n°211p (100 m²) du 27/07/2020, correspondant au bâti existant (auvent) et à un espace de dégagement,

ACCEPTE l'offre d'achat de la parcelle cadastrée section BT n°211p (50 m² environ) du 04/09/2020 pour un montant de 10 000,00 € (dix mille euros) net vendeur à Mme Michèle NOUVELLON, domiciliée 1472 route de Napagèse à PARISOT, suivant les modalités exposées ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer au nom de la Commune, l'acte authentique et tout document nécessaire à cette cession.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 16 décembre 2020